

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Bulletin du 1^{er} trimestre 2024



TRAFIC

NOMBRE TOTAL DE MOUVEMENTS D'AVIONS

1^{er} trim. **20 376** mouvements

Janvier	Février	Mars
6 228	6 890	7 258

SENS DES ATERRISSAGES / DÉCOLLAGES

Vers le Nord
48,77%



Vers le Sud
51,23%

NOMBRE DE RÉCLAMATIONS

NOMBRE TOTAL DE RÉCLAMATIONS

1^{er} trim. **33** réclamations

Janvier	Février	Mars
14	7	12

GESTION DES DÉCHETS

TONNAGE COLLECTÉ ET TAUX DE VALORISATION

	Janv.	Févr.	Mars
Quantité de déchets collectés (en tonnes)	207,5	175,7	208,5
Taux de valorisation des déchets	56 %	62,3 %	58 %
Taux de valorisation matière + énergétique	91,8 %	100 %	93 %

(Source : RDS)

Constat : contrôle des nuisances sonores et des trajectoires de l'aéroport Lyon-Saint Exupéry.

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes : observatoire agréé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes.

DGAC : Direction Générale de l'Aviation Civile.

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques : origine : molécules organiques composées de cycles benzéniques, synthétisées lors de la formation de combustibles fossiles (pétrole, charbon) et lors de combustions incomplètes de matière carbonée.

dB(A) : décibel, unité de mesure d'un niveau sonore. (A) est une pondération prenant en compte la sensibilité de l'oreille humaine à différentes fréquences.

Lden : indice de bruit pondérant d'un facteur 5 le bruit de soirée (18h-22h) et d'un facteur 10 le bruit de nuit (22h-6h).
Lmax (1s) : niveau instantané maximal atteint lors du passage d'un avion.

Taux de valorisation des déchets : part des déchets qui suit une filière de recyclage ou d'incinération avec valorisation énergétique.

NO₂ : dioxyde d'azote **O₃** : ozone

PM₁₀ : poussières en suspension de diamètre inférieur à 10 µm.

Stations de mesure de bruit : six stations sont réparties dans les communes riveraines pour mesurer les niveaux sonores produits par les avions. Ces données sont traitées par le système Constat.

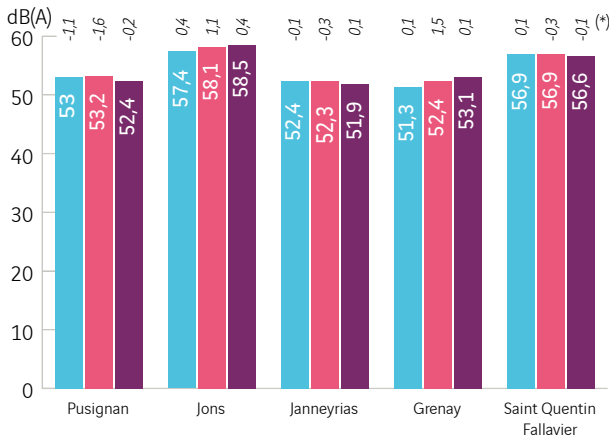
Impact du vent : Le vent peut sous certaines conditions déclencher l'enregistrement d'un pseudo événement aéronautique. Par conséquent, une identification quantifiée et spécifique des données de bruit mesurées lorsque le vent moyen dépasse 6.2 m/s est donnée à titre d'information.



MESURES DU BRUIT

● Janvier ● Février ● Mars

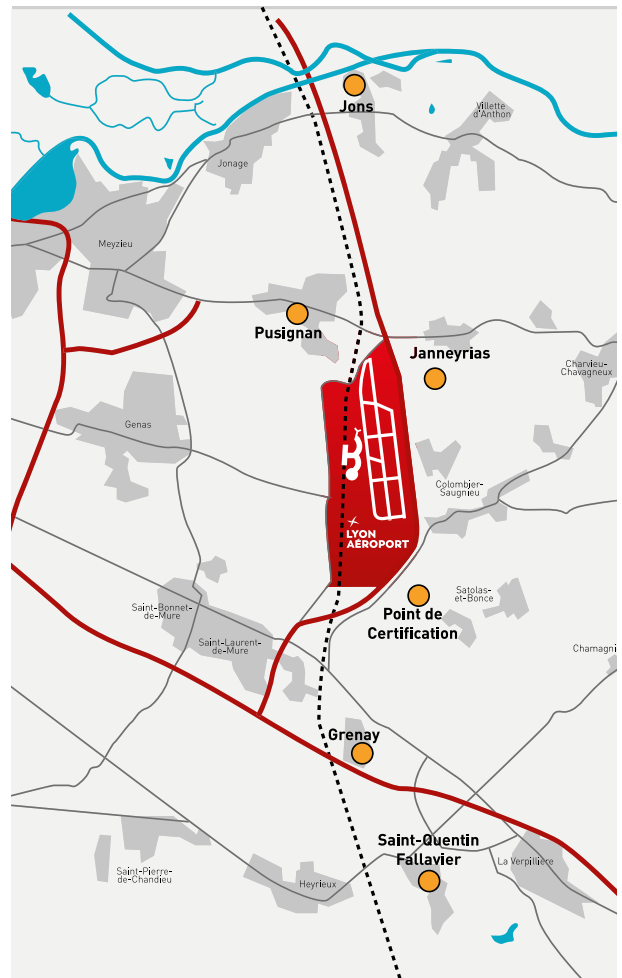
LDEN MESURÉ PAR STATION



* 5,86 % des mesures a été effectué avec un vent supérieur à 6,2 m/s

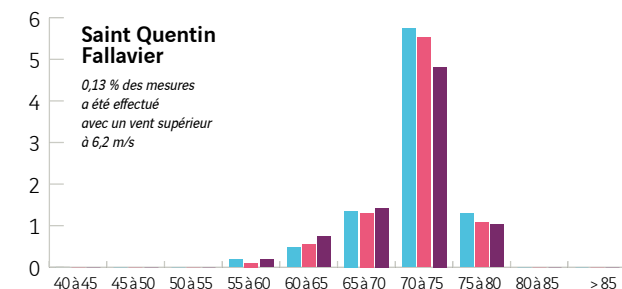
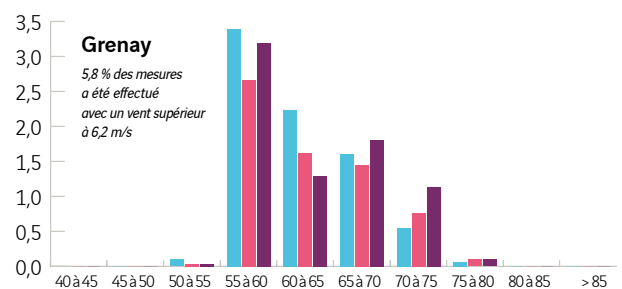
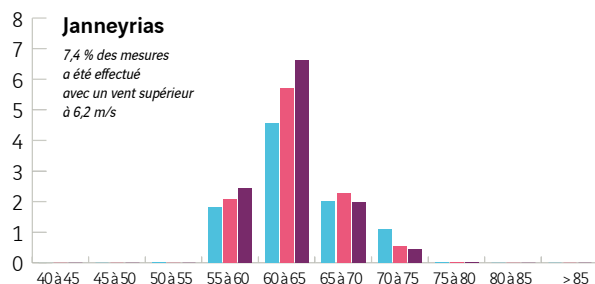
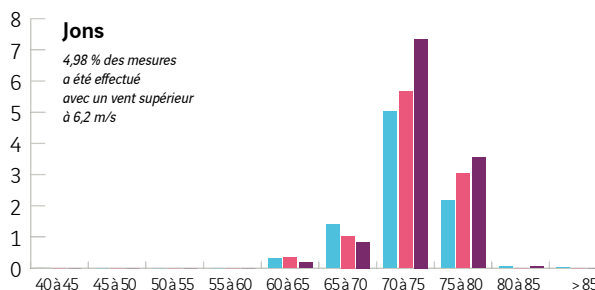
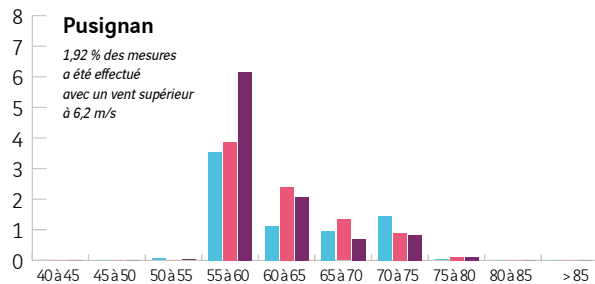
(*) Variation en dB(A) - par rapport aux valeurs mesurées en 2023 sur la même période

LOCALISATION DES STATIONS DE MESURE



RÉPARTITION DES NIVEAUX INSTANTANÉS MAXIMUM LMAX (1S) DE NUIT (22h-6h) (données constas)

Nombre moyen d'événements par jour.





QUALITÉ DE L'AIR

SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR À PUSIGNAN

Nombre de dépassements d'un seuil réglementaire entre le 01/01/2024 et le 31/03/2024.

	Ozone		Dioxyde d'azote		Particules en suspension	
Seuil d'information et de recommandation	180 µg.m³ (seuil horaire)	0	200 µg.m³ (seuil horaire)	0	50 µg.m³ (seuil journalier)	2
Seuil d'alerte	240 µg.m³ (seuil horaire)	0	400 µg.m³ (seuil horaire)	0	80 µg.m³ (seuil journalier)	0

(Source : Atmo Auvergne Rhône-Alpes)

NB : les données manquantes correspondent à des journées dont le taux de fonctionnement des analyseurs est inférieur à 75%.

MAXIMA HORAIRES JOURNALIERS

